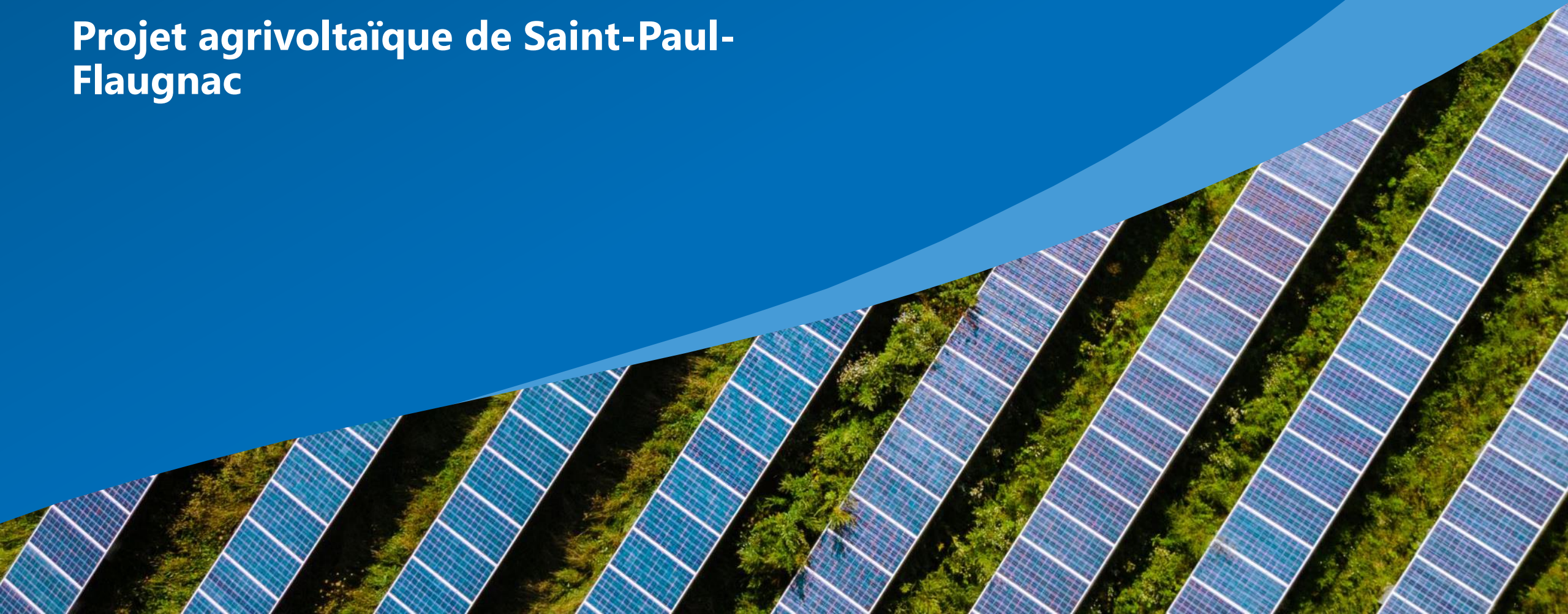


Comité de Projet du 23/07/2025 à Saint-Paul-Flaugnac



Projet agrivoltaïque de Saint-Paul-Flaugnac



SOMMAIRE



Débat sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire

01 Contexte du comité de projet

02 Objectif et principales caractéristiques du projet

03 Enjeux socio-économiques, coût prévisionnel et puissance projetée

04 Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

05 Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

06 Options de localisations envisagées - justification du choix du site – document d'urbanisme

07 Options raccordement envisagées

08 Accessibilité des infos au public par voie électronique
Conséquences des observations émises



Contexte du comité de projet

Cadre juridique du « Comité de Projet »



La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit dans son article 16 la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

- ❖ Le comité de projet a été créé par **décret publié le 22/12/2023** pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération (validées par le préfet par l'arrêt définitif de la cartographie et délibération finale des communes).
- ❖ Pour les projets photovoltaïques de plus de 2,5 MWc
- ❖ Modification du **Code de l'Energie**
- ❖ Fixe sa composition et son contenu

Objectif

Concertation préalable des parties prenantes au projet sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables.

VSB énergies nouvelles

Acteur majeur de la transition énergétique en France depuis 2001



Siège social situé à Nîmes

« Chez VSB énergies nouvelles, nous avons - chevillée au corps - l'envie de participer à un avenir énergétique durable et responsable. Le vent et le soleil sont des sources inépuisables d'énergie. Nous permettons chaque jour que ces sources d'énergie produisent une électricité verte au plus proche des consommateurs et dans le respect des territoires ! »



140+
employés



6
bureaux



21 M€
Chiffre d'affaires 2023



2 GW
en développement



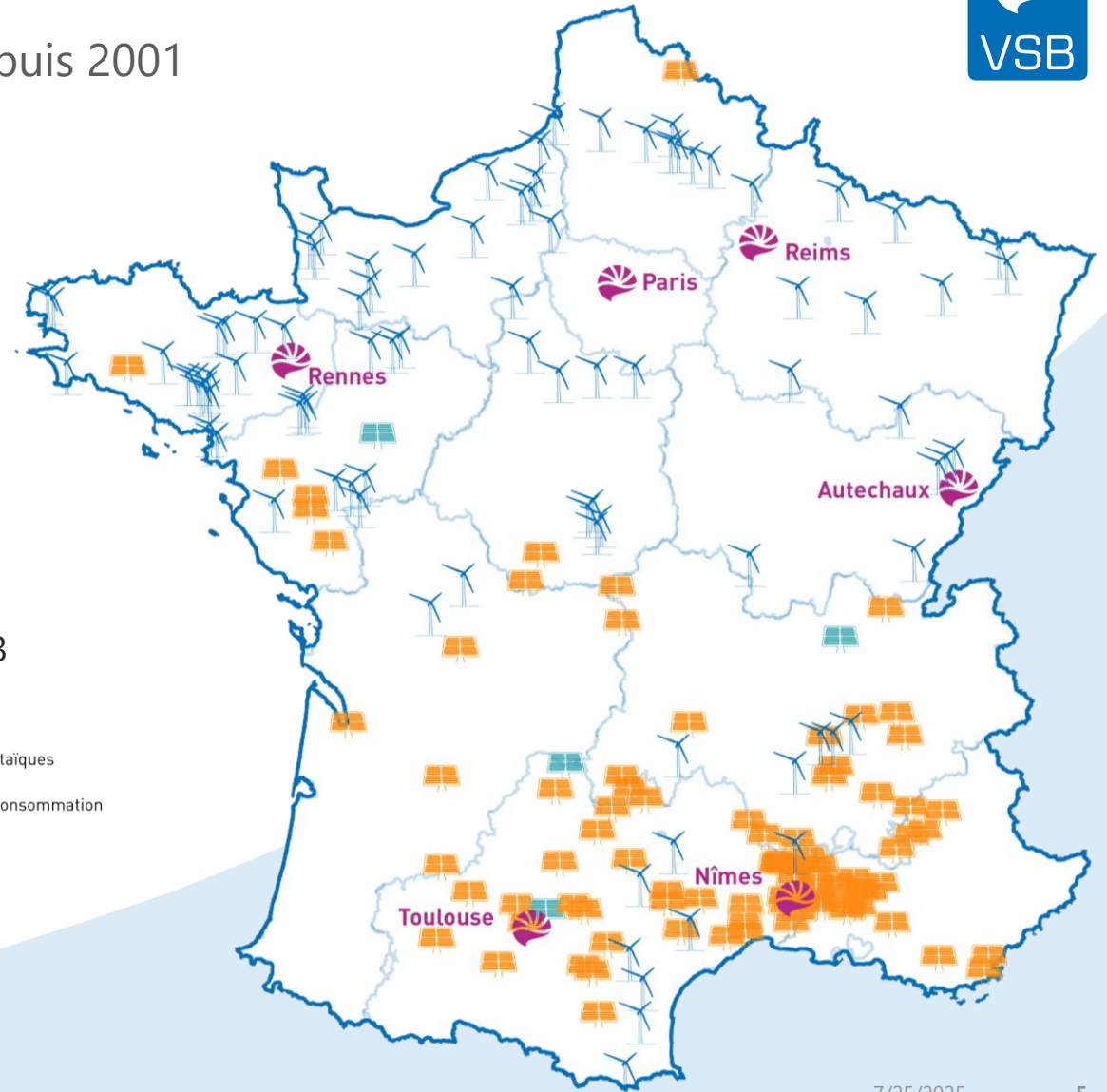
650 GW
en gestion d'actifs

 Agences VSB

 Parcs éoliens

 Centrales photovoltaïques

 Centrales en autoconsommation



VSB énergies nouvelles

Notre expertise, garantir une plus-value sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la production électrique EnR



Repowering

- Renouvellement
- Démantèlement
- Audit et consulting

Valorisation et vente de l'électricité

- CPPA – Contrat de gré à gré
- Marché de l'énergie
- E-mobilité
- Power-to-X (*transformation d'électricité en autre vecteur énergétique*)

Gestion des actifs

- Suivi complet de l'exploitation et optimisation du productible
- Gestion des interventions
- Gestion administrative



Développement de projet

- Identification du site
- Réalisation des études
- Concertation et information
- Obtention des autorisations
- Conception et design

Ingénierie financière

- Levée de fond
- Structuration juridique et financière
- Financement
- Vente et M&A

Construction et mise en service

- Préparation (AO, consultation, contractualisation)
- Suivi des chantiers

VSB énergies nouvelles

Une entreprise engagée ...



... dans une démarche
Qualité, Sécurité et
environnement



CERTISOUS TC
Siège social - Savoir Technolac
BP 344 - 39, Allée du Lac de Côme
73372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
TEL : + 33 (0)4 79 68 54 00 - Fax : + 33 (0)4 79 68 54 06
www.certiso.us.com
CERTISOUS EP-02 et EG-02

CERTISOUS EP-02 et EG-02

Certificat AQPV-2019-006_Rev2

Conception, installation et exploitation-maintenance de systèmes photovoltaïques
1ère catégorie : Installations PV de 0 jusqu'à 100 kWc inclus,
2ème catégorie : Installations PV supérieures à 100 kWc jusqu'à 500 kWc inclus,
3ème catégorie : Installations PV supérieures à 500 kWc.

...auprès de la filière professionnelle française des EnR



... avec des chantiers plus respectueux de
l'environnement





Objectifs et principales caractéristiques du projet

Localisation du projet agrivoltaïque



Photo Aérienne – zone d'étude

Mai 2025



ZIP

Objectifs du projet



Transformer l'énergie
solaire en énergie
électrique avec
réinjection des kW créés
dans le réseau public

Réduction des gaz à effet
de serre : Objectif
national de Zéro Emission
Nette de CO2 d'ici 2050

Aider à l'installation d'un
jeune agriculteur

Participer à
l'indépendance
énergétique à l'échelle du
territoire

Produire au minimum 7,2
MWc d'électricité
correspondant à la
consommation annuelle
d'environ 5 000 habitants

Le projet agricole

Projet bovin –
changement de type
d'agriculture

Installation du fils du
propriétaire/exploitant
actuel

Pas de bâtiments
nécessaires et pâturage
sur d'autres parcelles
non loin

Cheptel de 30 bovins
de type Aubrac

Implantation prévisionnelle

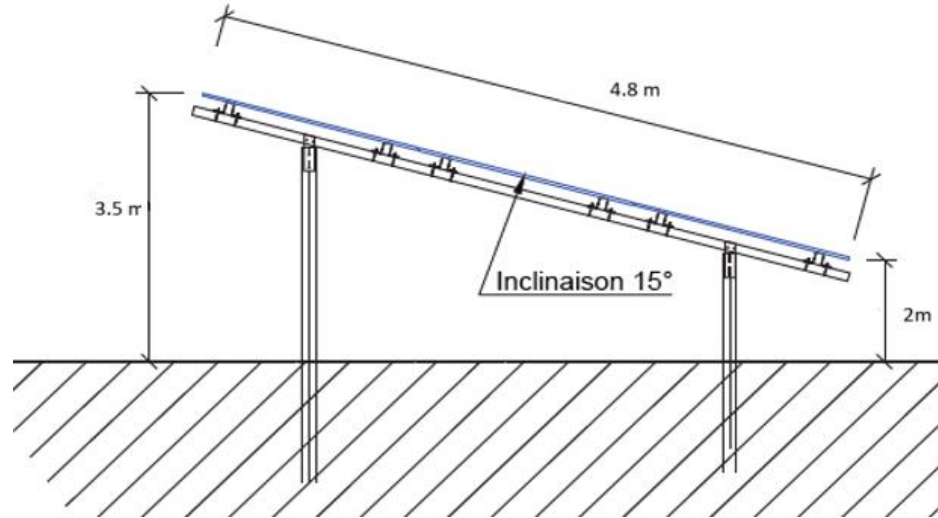


LÉGENDE

-  Available Areas
-  Substation
-  Structures
-  Fences
-  Medium voltage system cables
-  Roads
-  Power stations



Principales caractéristiques

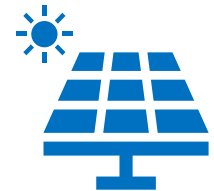


Caractéristiques:

Hauteur min : 2,2 mètres

Hauteur max : 3,5 mètres

Inclinaison : 15°



Elément	Caractéristiques
Puissance du projet	7,2 MWc
Production annuelle du projet	9,6 GWh
Surface clôturée	11,1 hectares
Technologie des modules	Monocristallin
Hauteur maximale des structures	3,5 mètres
Nombre total de panneaux	11 440
Inter-table	2,5 à 15 mètres

Enjeux socio-économiques, coût prévisionnel et puissance projetée

Bilan pour les émissions de gaz à effet de serre



Un parc photovoltaïque de **7,2 MWc** c'est :



la consommation électrique annuelle d'environ **5 000 habitants**

(soit environ plus de 500 % de la population de la commune, 981 habitants)



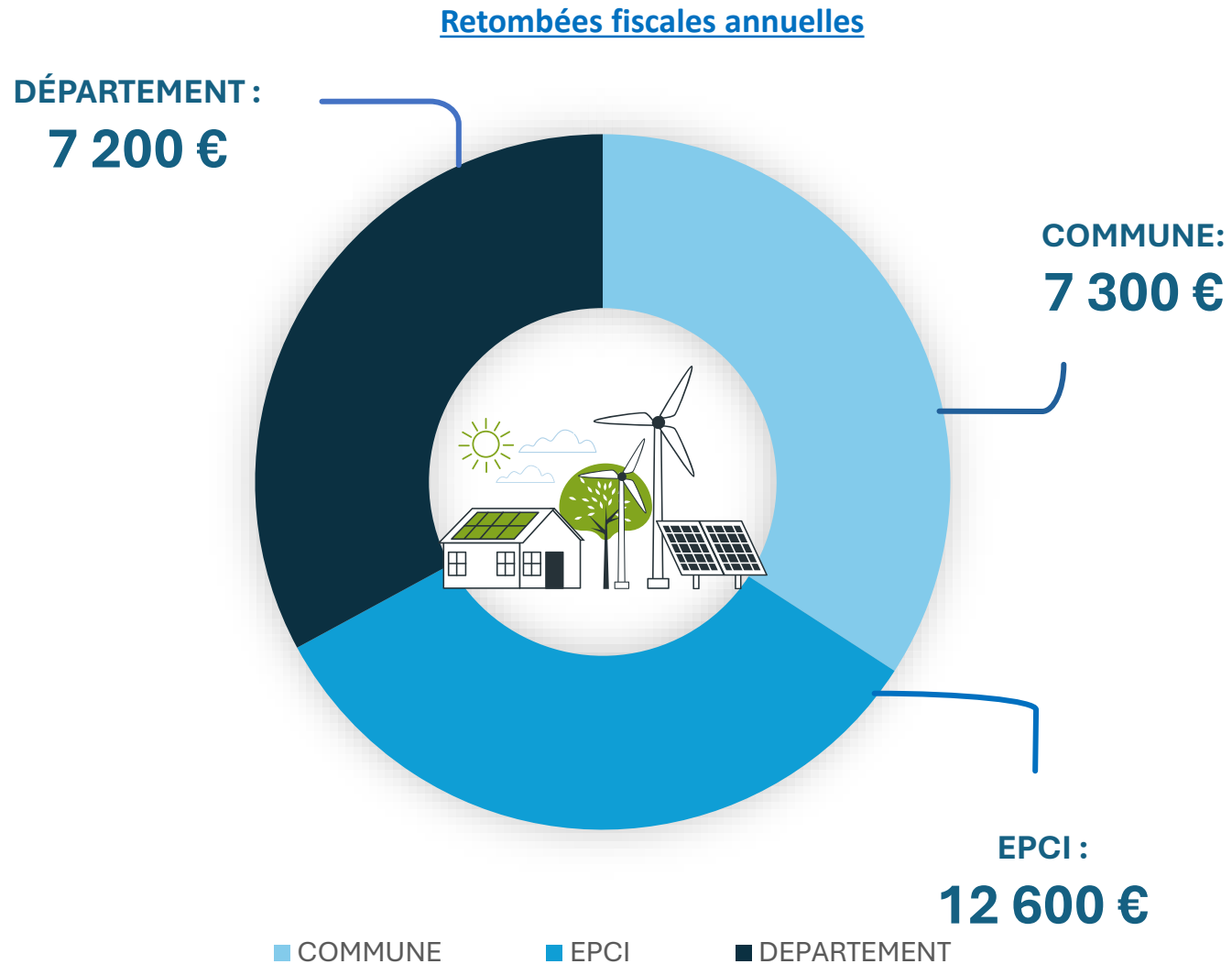
et équivaut à la production annuelle de **2 600 tonnes** de CO2 évitées par an.

<https://www.rte-france.com/fr/eco2mix/chiffres-cles>

http://www.bilans-ges.ademe.fr/documentation/UPLOAD_DOC_FR/index.htm?renouvelable.htm

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/logement-construction/s/menages-logements-consommation-denergie-equipements.html>

Bilan retombées économiques



Enjeux socio-économiques



Phase de travaux :

- Chantier qui nécessite l'intervention d'entreprises extérieures
- Présence des salariés dans les commerces locaux (hôtellerie, restauration, ...)

Phase d'exploitation :

- Ressources fiscales pour les collectivités locales
- Salariés pour gérer l'exploitation et la maintenance donc retombées locales au niveau des commerces
- Possibilité de réaliser des sorties pédagogiques pour les scolaires

L'impact sur les retombées économiques est positif

Coût prévisionnel du projet



Les CapEx (dépenses d'investissement ou dépenses en capital) désignent les achats significatifs de biens et de services qui visent à améliorer les performances futures d'une entreprise. Ces dépenses se réfèrent aux immobilisations, c'est-à-dire aux dépenses qui ont une valeur positive sur le long terme.

	K€	K€/MW _c
Total Capex	7 716	1 040



Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire

Etudes des impacts potentiels

Quelles études sont menées ?



Etudes Environnementales

[Faune et Flore]

Périmètre d'inventaire
Gestion concertée
Périmètres de protection
Inventaire



Etude Paysagère

Analyse paysage
Sites remarquables et protégées
Monuments et patrimoine historique
Urbanisme, Infrastructures, urbanisme
Cadre de vie
Usages récréatifs et tourisme



Etude de dimensionnement

Etude par **notre pôle Ingénierie** de la disposition et l'orientation des panneaux photovoltaïques ainsi que de la conception électrique du projet



Etudes agricoles

EPA
Etude technico-économique
Note agrivoltaïque



Etude Géotechnique

Climat / météorologie
Géologie / Géomorphologie
Hydrologie
Hydraulique de surface
Risques naturels
Risques technologiques



Etude de Raccordement

Etude de la possibilité de se raccorder au réseau public d'électricité géré par ENEDIS

Mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) sur le projet photovoltaïque



Lignes directrices dans la **séquence ERC** définissent 3 mesures itératives et complémentaires :

- **Mesure d'évitement** : mesure qui modifie un projet ou une action d'un document afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait
- **Mesure de réduction** : mesure définie après l'évitement qui vise à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, peut agir en diminuant la durée de l'impact, soit l'intensité, soit l'étendue en mobilisant les meilleures techniques disponibles
- **Mesure de compensation** : mesure qui est nécessaire à mettre en place lorsque des impacts résiduels persistent sur l'environnement après application des deux premières mesures

Possibilité de mettre en place également **des mesures d'accompagnement** en complément des autres mesures pour renforcer leur pertinence et leur efficacité

Résultats des études environnementales – Distinction entre enjeux et sensibilités



- Les **enjeux** représentent **l'état actuel de la zone d'implantation** du projet vis-à-vis des caractéristiques physiques, paysagères, patrimoniales, naturelles et socio-économiques. **La définition des enjeux est indépendante de l'idée même d'un projet.**
- La **sensibilité** correspond à **l'interprétation de l'enjeu au regard du projet**. Il s'agit de quantifier et de qualifier le niveau d'impact du projet sur l'enjeu étudié.

Enjeux ≠ Sensibilité

Synthèse des enjeux du milieu physique de l'EIE



Sous-sol, sol, eaux souterraines

Bancs calcaires à fine porosité, pas de failles, entité hydrogéologique de surface semi-perméable à parties libres et captives (**enjeux modérés mais sensibilité très faible à faible**)

Sols calcaires perméables et argileux (**enjeu faible et sensibilité modérée seulement en phase chantier**)

Eau

SDAGE du Bassin Adour-Garonne, rivière de la Lupte et masse d'eau « Molasses et formations peu perméables du bassin du Tarn » (**enjeux modérés mais sensibilité très faible à faible**)

Climat

Climat aux influences océaniques et méditerranéennes, changement climatique (**enjeu fort mais sensibilité très faible à favorable**)

Mouvements de terrain

Risque de mouvement de terrain et d'effondrement de cavité sur la commune. Pas de mouvement de terrain ni de cavité recensés sur la zone d'étude (**enjeux modérés à forts mais sensibilité modérée à très faible**)

Feu de forêt

Risque incendie très faible sur la commune, OLD sur la ZIP (**enjeu faible et sensibilité faible**)

Premières propositions de mesures à compléter avec l'Etude d'Impact – volet Milieu Physique



Réaliser une étude géotechnique permettant de définir les principes constructifs nécessaires pour la mise en place des ancrages

Prendre en compte des mesures en phase travaux afin d'éviter tout rejet de polluant dans les sols et milieux aquatiques

Eviter les terrassements entraînant des modifications substantielles du terrain naturel

Respecter les normes de construction permettant la résistance aux conditions climatiques extrêmes

Respecter les préconisations du SDIS et les Obligations Légales de Débroussaillage

Synthèse des enjeux du paysage et du patrimoine de l'EIE



Lieux de vie et routes

Vues plus ou moins dégagées pour 6 lieux de vie, souvent atténuées par la présence de végétation caduque tout autour de la ZIP. 17 hameaux ne présentent aucune relation visuelle avec la ZIP en raison du contexte bocager et vallonné. (**1 sensibilité modérée, 1 faible et 4 très faibles**)

Vues partielles filtrées par la végétation pour la D26 (**sensibilité très faible**) et vue dégagée sur l'aire d'étude immédiate pour la D49 (**sensibilité forte**)

Patrimoine et tourisme

Vue dégagée possible mais relativement lointaine et filtrée par la végétation pour le bourg de Flagnac (**enjeu modéré mais sensibilité faible**)

Vue depuis le point de vue en surplomb de la vallée de la Lupte (**sensibilité très faible car éloigné**)

Vues proches discontinues depuis le domaine de Cauquelle et le bourg de Flagnac (**sensibilité faible à modérée**)

Vue depuis le chemin de randonnée longeant la ZIP (**sensibilité modérée à forte selon la proximité**)

Premières propositions de mesures à compléter avec l'Etude d'Impact – volet Paysage et Patrimoine



Respecter un recul de 15 m au niveau des boisements autour de la ZIP, aux abords de la route et du sentier

Conserver les haies et boisements qui entourent le site pour favoriser son intégration paysagère

Privilégier les pistes enherbées ou les matériaux locaux pour les revêtements de sol

Accompagner le sentier de randonnée de panneaux pédagogiques et des poteaux en bois pour la clôture

Favoriser les motifs, textures et palettes de couleurs en accord avec l'environnement local (bâtiments avec une teinte verte, piquets de clôture en bois...) pour les aménagements connexes

Synthèse des enjeux écologiques de l'EIE

Inventaires en cours jusqu'en septembre



Habitats naturels

Pelouses sèches en cours de fermeture au niveau des potentielles OLD (**enjeu modéré**)

Friches et cultures pouvant avoir un **enjeu très faible à faible** en lien avec la présence d'espèces floristiques messicoles

Zones humides

13 sondages effectués, tous **négatifs**

Flore

Genêt d'Ausona, Globulaire commune, Scorzonère hirsute (**enjeux modérés**), Renoncule des champs, Légousie miroir-de-Vénus, Gaillet à trois cornes (**enjeux faibles**), ainsi qu'une mousse *Antitrichia curtipendula* déterminante ZNIEFF (**enjeu faible**)

Invertébrés

Grande coronille, Phasme ibérique, et Zygène cendrée potentielle (**enjeux modérés à faibles**)

Amphibiens

Crapaud épineux et Rainette méridionale (**enjeux faibles**)

Reptiles

Lézard à deux raies et Lézard des murailles (**enjeux faibles**), et espèces potentielles probables comme la Couleuvre verte et jaune, et le Lézard ocellé probablement cantonné aux marges de l'AEI

Oiseaux

Enjeux modérés au niveau des boisements (Pipit des arbres, Tourterelle des bois, Linotte, Tarier pâle, Chardonneret) et **modérés à faibles** dans les milieux ouverts (Alouette des champs, Alouette lulu, Caille des blés, Fauvette grisette, Couette chevêche, Hirondelle rustique)

Mammifères

Présence d'**enjeux modérés** au niveau des boisements (Noctule de Leisler) et **faibles** au niveau des haies et lisières (Petit et Grand rhinolophes)

Caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

Desserte du site



Accès au site depuis l'**accès existant** sur la D49

Pas de création d'accès

Accès secondaire menant à l'exploitant

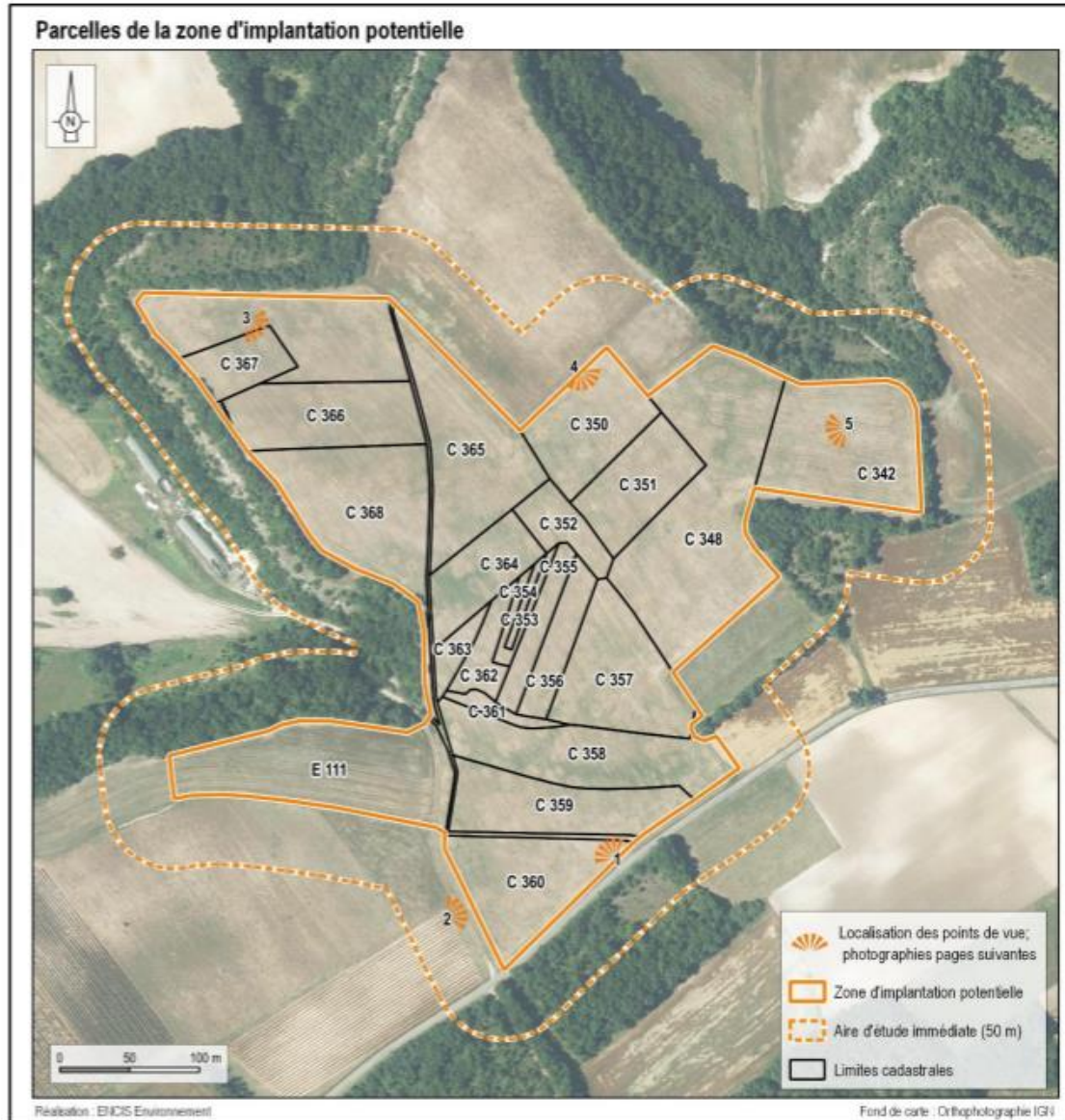


Options de localisations envisagées

Justification du choix du site

Document d'urbanisme

Urbanisme



Parcelles concernées : C368, C348, C365, C358, C359, C360, C364, C363, C352, C350, C351, C346, C357, C353, C354, C355, C362, C356, C361, C342, C347, C366, C367, E111

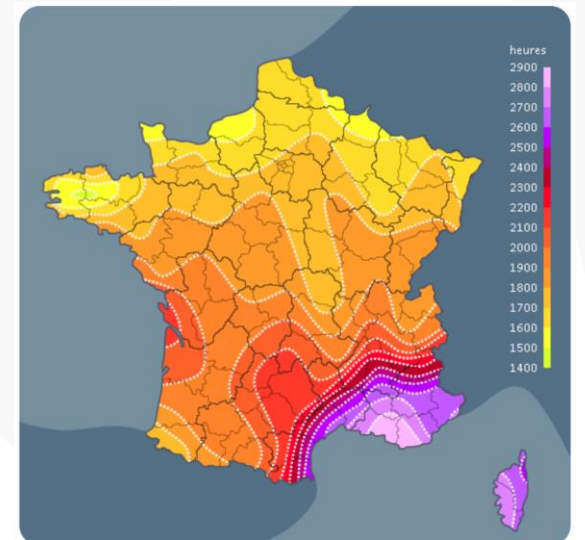


Recul de 15 m au niveau des boisements

Choix du site



- ✓ Un territoire fortement ensoleillé
- ✓ Contribue aux objectifs nationaux et régionaux
- ✓ Un terrain répondant aux critères pour Appel d'Offre à la Commission de Régulation de l'Energie pour le prix de vente de l'électricité produite
- ✓ Zone d'étude située en dehors des zonages environnementaux rédhibitoires
- ✓ Présence d'aucune servitude sur la zone d'étude de type Enedis, GRDF, etc
- ✓ Problématique agricole et installation d'un jeune agriculteur



Carte : © Météo Express

❖ **SRADDET Occitanie** : Objectif « Devenir une région à énergie positive »

- *7 000 MWc de puissance solaire photovoltaïque en 2030 et 15 000 MWC en 2050* : au dernier trimestre 2024, la puissance installée en Occitanie était de 4 539 MWc
- Le SRADDET affiche la volonté de privilégier les installations sur des terrains déjà artificialisés, sans toutefois écarter les projets agrivoltaïques, comme celui de Saint-Paul-Flaugnac

❖ **SCoT de Cahors et du sud du Lot** :

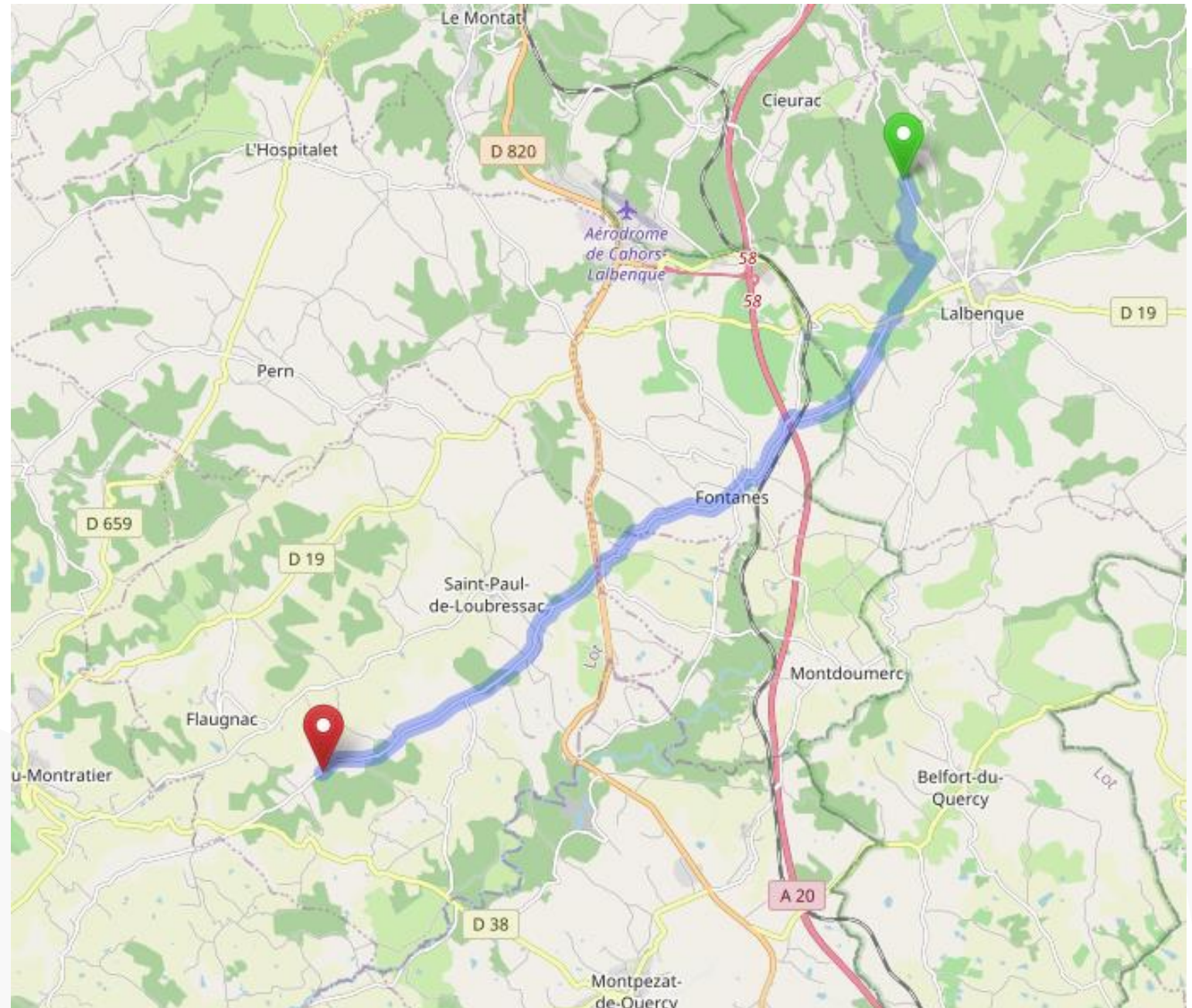
- *Développer, diversifier l'emploi sur tout le territoire* : conforter l'agriculture et l'agroalimentaire, un des piliers de l'économie locale
- *Valoriser les paysages, l'environnement et les ressources naturelles de Cahors et du Sud du Lot au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et du développement du territoire* : poursuivre et renforcer une gestion globale de la ressource en eau (protection de la ressource en eau potable, gestion des prélèvements, amélioration de l'assainissement, gestion des eaux pluviales) ; répondre aux besoins énergétiques de demain et s'engager vers la transition énergétique (promouvoir le développement des énergies renouvelables) ; préserver les paysages et atouts patrimoniaux garants de l'identité et de l'attractivité de Cahors et du Sud du Lot ; rétablir, restaurer l'équilibre entre espaces urbanisés et espaces naturels et garantir le rôle des coupures d'urbanisation ; définir les « priorités » pour maintenir la Trame Verte et Bleue ; ne pas aggraver les risques et nuisances

❖ **PLUi de Saint-Paul-Flaugnac** : zone agricole A

Options raccordement envisagées

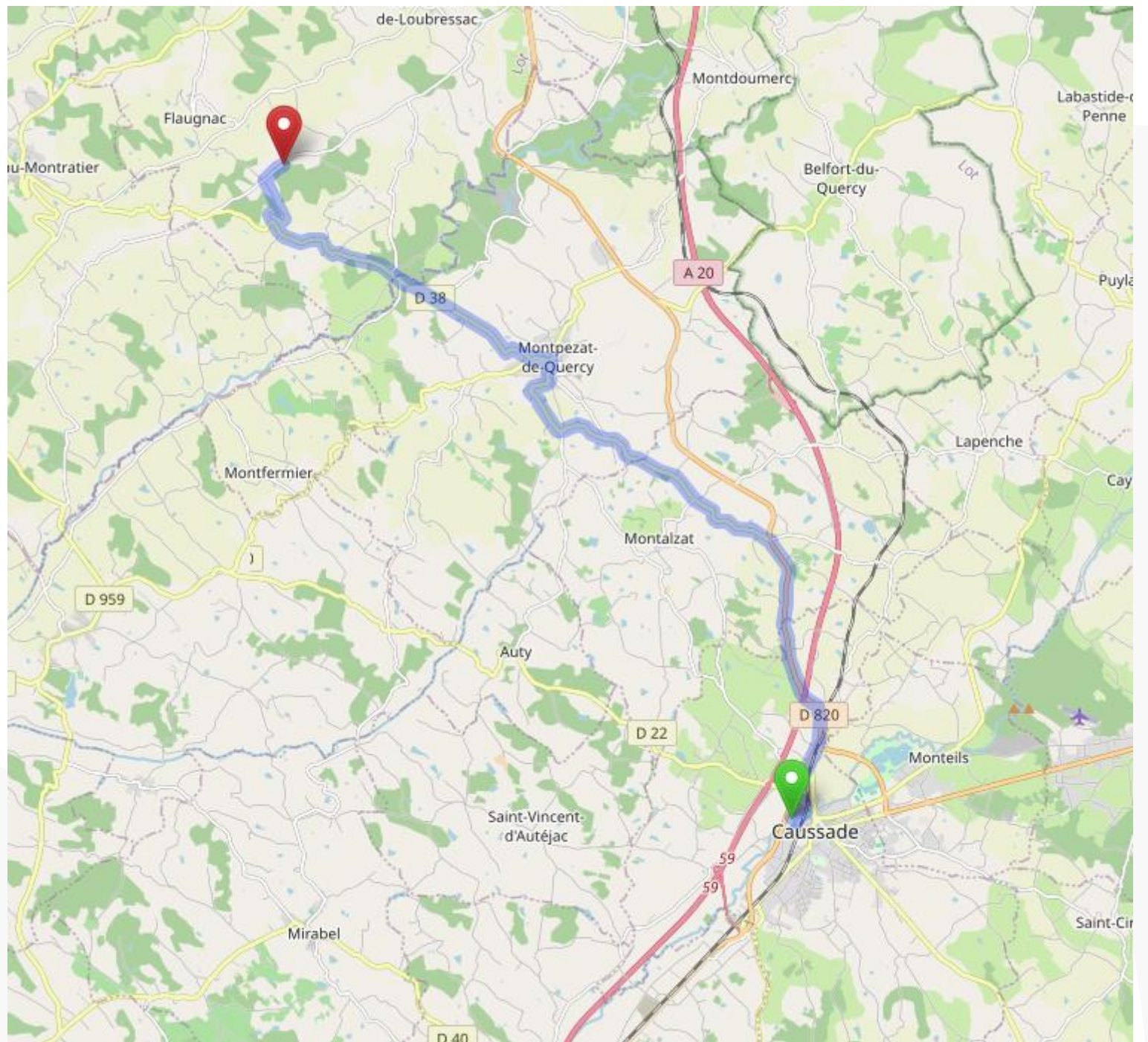
Raccordement : Option 1 au plus court

15,3 km sur le poste
source de Lalbenque



Raccordement : Option 2 au plus loin

18,3 km sur le poste
source de Lere



Accessibilité des infos au public par voie électronique

Conséquences des observations émises

Accessibilité des informations au public



Un site web dédié au projet agrivoltaïque de Saint-Paul-Flaugnac a été créé et regroupe les informations et documents relatifs à celui-ci : <https://agrisoleil-de-saint-paul-flaugnac.vsb-energies.fr/>

Publication de la présentation du Comité de projet et du compte-rendu sur le site de la mairie de Saint-Paul-Flaugnac



Conséquences des observations émises



Nous vous laissons le soin de nous formuler vos observations.



Siège social - Nîmes

27, quai de la fontaine
30900 NÎMES

Agence Rennes

Parc Oberthur, Bat. C
74, rue de Paris
35000 RENNES

Agence Reims

9, rue André Pingat
51100 REIMS

Agence Paris

15, rue de Turbigo
75002 PARIS

Agence Toulouse

15, rue du Languedoc
31000 TOULOUSE

Agence Autechaux

ZA Europolis,
9, rue de la Craye
25110 AUTECHAUX



www.vsb-energies.fr

contact@vsb-energies.fr

04 66 21 78 43